

ID: 076-217607092-20190520-CM\_19\_064-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 MAI 2019

Le **lundi 20 mai 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 mai 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

#### Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

#### Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir:

Marie-Claude BEAUFILS à Patrick CALLAIS, Franck LEBRET à François CRAMILLY, Catherine LEROUX à Daniel ROUSSEL, Amandine TAVARES GOMES à Cécile GALHAUT, Juanita AUGUSTIN à Vincent SGARLATA

### Absent(s) non excusé(s):

Cécile JOURDAINNE, Robin DAVID, Jean Marie ALINE

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LE COUSIN est nommée secrétaire de séance.

# TRANSPORT SCOLAIRE - CONVENTION DE DELEGATION DES MISSIONS D'AUTORITE ORGANISATRICE DU TRANSPORT SECONDAIRE (AOT2) - CM/19/064

Il a été conclu avec la Métropole une convention de délégation des missions d'autorité organisatrice secondaire du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2019. Celle-ci arrivant à échéance, la Métropole propose un avenant à ladite convention pour une reconduction sur une durée de 3 ans.

Dans le cadre de cette convention, la Métropole fixe, notamment, les orientations générales de sa politique en matière de transport scolaire et gère les relations contractuelles avec les prestataires. Ainsi, elle assure la rémunération du transporteur au titre du marché pour toutes les prestations exécutées.

La commune, en qualité d'AOT2, dispose, entre autre, d'un rôle de conseil et d'aide dans la définition des circuits et plus particulièrement pour le ramassage scolaire entre le hameau « Les maisons blanches » et le groupe scolaire Guy de Maupassant.



ID: 076-217607092-20190520-CM\_19\_064-DE

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant à la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

# LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU l'article L311-9 du code des transports,

VU les délibérations n° CS/15/010 du 25 février 2015 et n° CM/15/023 du 25 mars 2015,

VU la convention de délégation des missions d'autorité organisatrice secondaire jointe à la présente délibération,

VU l'avenant à ladite convention jointe,

VU le rapport de monsieur le Maire.

APPROUVE la convention de délégation des missions d'autorité organisatrice secondaire joint à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention ci-jointe et tout autre avenant afférant à cette convention.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

	Nombre de	e membres
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 24 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	27	pour: 24 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s): 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le 20 mai 2019

